

## Département de SAONE ET LOIRE

### COMMUNE DE MESSEY SUR GROSNE

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2014

Le trente et un juillet deux mil quatorze, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MESSEY SUR GROSNE, légalement convoqué le 24 juillet 2014, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexandre DUPARAY (Maire)

*Étaient présents* : M. DUPARAY Alexandre (Maire), M. CARTIER Christophe, Mme PACAUD Joëlle, Mme JOLY Murielle, M. BLANDIN Michel (adjoints) – Mme BONNAMOUR Sophie – Mme LAUVERNIER Dominique – M. MAYEL Vincent – M. GRANGER Didier – M. BASTIEN Mikaël – M. BACHELET Sylvain – M. MAINTENON Pierre – M. GAVIGNET Emmanuel – M. PERRUSSON Jean Pierre

*Excusée*: Mme SEGUIN Béatrice ayant donné son pouvoir à M. CARTIER Christophe

*Secrétaire de séance* : M. MAINTENON Pierre

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents le procès verbal du 08 juillet 2014.

#### **IL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :**

- **VALIDATION MARCHE VOIRIE**

M. le Maire demande à M. CARTIER Christophe d'exposer les démarches pour l'attribution des travaux voirie 2014.

Dans un premier temps, M. CARTIER ainsi que M. LAMURE s'étonnent du faible coût du point à temps manuel à 1 200 € HT la tonne de l'entreprise DE GATA. Un contrôle de la qualité du travail sera effectué minutieusement.

Il rappelle les formalités concernant la consultation par procédure adaptée relative aux travaux de voirie

Vu l'avis d'appel public à la concurrence en date du 30 juin 2014

Vu le procès verbal d'ouverture de plis de la commission d'appel d'offres en date du 28 juillet 2014 : 5 entreprises ont répondu

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le Maître d'Oeuvre LAMURE Pascal de FONTAINES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'attribuer le marché à l'entreprise économiquement la plus avantageuse au regard des critères (prix des prestations 40 % et valeur technique 60 %) pour les tranches ferme et conditionnelle à

Entreprise DE GATA SAS à Charnay les Macon pour un montant de 18 650.00 € HT.

Autorise M. le Maire à signer le marché et toutes les pièces afférentes.

• **DESTINATION DES COUPES 31 ET 32 EXERCICE 2015**

M. BLANDIN Michel référent de la commission forêt informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur les coupes affouagères pour 2015

Oui l'exposé, le Conseil Municipal de Messey-sur-Grosne

DECIDE la destination des coupes réglées et non réglées n° 31 et 32 de la forêt communale inscrite à l'Etat d'Assiette pour l'exercice 2015

LA VENTE DES ARBRES DE FUTAIES AFFOUAGERES par les soins de l'ONF des coupes n° 31 et 32 en 2015.

Les grumes doivent être abattues après le 01 février 2016

et la DELIVRANCE en 2015 du taillis, des houppiers et petites futaies non vendues de ces coupes aux affouagistes.

L'exploitation forestière est une activité dangereuse, elle exige un savoir faire et des équipements adaptés. Une information sera communiquée aux affouagistes par la Commune, sur les risques et les précautions minimales de sécurité à respecter.

ACCEPTE sur son territoire communal relevant du Régime Forestier le dépôt des bois issus de son domaine forestier, dans les conditions prévues par les différents cahiers des clauses des ventes et par le Règlement National d'Exploitation Forestière.

NOMINATION DES GARANTS POUR L'EXPLOITATION DE LA PARTIE DELIVREE DES COUPES (sans entrepreneur)

L'exploitation de ces parties délivrées sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité de 3 garants dont les noms et prénoms suivent

- 1er garant : BLANDIN Michel

- 2ème garant : GRANGER Didier

- 3ème garant : BASTIEN Mikaël

Le partage de l'affouage sera réalisé :

- par feu (par ménage ou par chef de famille)

Montant de la taxe d'affouage : 15.00 €

La commune ne demande pas le concours de l'ONF pour le lotissement de la coupe délivrée ci-dessus.

DELAIS A RESPECTER DANS LES COUPES AFFOUAGERES :

\* Abattage du taillis et des petites futaies : 15 avril 2016

\* Vidange du taillis et des petites futaies : 15 octobre 2016

\* Façonnage des houppiers : 15 octobre 2016

\* Vidange des houppiers : 15 octobre 2016

Faute par les affouagistes d'avoir respecté les délais ci-dessus, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur lot d'affouage (loi du 4-12-1985)

- **DEVIS PANNEAUX TEMPORAIRES**

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la proposition de prix des Signaux GIROD Val de Saône pour l'achat de 2 panneaux temporaires « Route Barrée » et de 4 panneaux temporaires « Limitation des Vitesse » d'un montant de 842.57 € TTC. Le Conseil Municipal accepte ce devis.

M. GAVIGNET demande si la commune ne pourrait pas acquérir également un panneau indiquant la zone scolaire. Un devis sera demandé.

- **TRAVAIL COMMISSION COMMUNICATION**

M. MAINTENON Pierre référent expose le travail de la commission du 30 juillet dernier. Différents points ont été étudiés :

Pour l'élaboration Champ du lièvre

- le coût pour l'édition de 3 par an pouvant être réduit avec les annonceurs
- les thèmes pour la prochaine édition
- la création de nouvelles rubriques

La signalitique pour les bâtiments communaux

Des panneaux annonceurs pour les manifestations aux entrées du village

- **AVANCEMENT TRAVAUX EN COURS**

M. CARTIER Christophe 1<sup>er</sup> adjoint fait le compte rendu de l'avancement des travaux

- pour l'aire de stationnement. Les travaux se déroulent normalement. La mise ne service devrait avoir lieu après les vacances de la Toussaint
- pour la réhabilitation du bâtiment. Celui-ci devrait être hors d'eau hors d'air en septembre.

- **TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES**

Mme BONNAMOUR Sophie référente fait le point sur l'avancement de la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires :

- Les contrats des prestataires sont en cours d'élaboration
- Les commandes de fournitures pour les activités ont été faites
- Les contrats pour Mme PLANCHEZ Catherine( 4 H 30 de travail hebdomadaire par semaine scolaire) et Mme PRECHEUR Cécile ( 22 heures de travail hebdomadaire annualisées) ont été finalisés.

- **RECRUTEMENT BIBLIOTHECAIRE**

M. CARTIER Christophe 1<sup>er</sup> adjoint fait le point sur les candidatures reçues pour le poste de bibliothécaire. 9 personnes ont été reçues pour un entretien et 3 ont été retenues. Celles-ci seront à nouveau reçues le 14 août prochain afin que M. le Maire puisse faire son choix.

- **QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire donne lecture de la lettre de M. MORNAT qui sollicite un point d'eau supplémentaire au cimetière communal. M. le Maire demande à M. BLANDIN responsable de la gestion du cimetière de faire réaliser les travaux.

M. le Maire donne lecture du mail de la FNACOR qui sollicite un délégué suppléant. M. MAYEL Vincent se porte volontaire.

M. le Maire donne également lecture de la lettre de la famille GIRARDIN qui informe le conseil qu'elle est vendeuse de sa propriété jouxtant le bâtiment communal rue des Prés. Une estimation sera demandée au Service des Domaines.

M. MAYEL Vincent informe le Conseil que le tracteur est en cours de préparation aux Ets DUCHARNE à ST GENGOUX LE NAL et que la livraison devrait être faite la semaine

prochaine.

Mme JOLY Murielle informe le Conseil que les contrats de prêts ont été signés au CACE de Buxy le 29 juillet dernier.

Mme PACAUD Joëlle fait le compte rendu de la dernière réunion de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise. Les points principaux concernant la commune étaient :

- l'adhésion des communes pour le diagnostic pré-énergétique. La commune de Messey a été inscrite.
- La mutualisation pour l'achat de fournitures et la maintenance informatique
- Un référent pour les ballades vertes devant signaler l'état de celles-ci sur le territoire de la commune. M. MAINTENON Pierre se porte volontaire

La séance est levée à 22 H 15.